

COMMUNE DE RENNAZ

MUNICIPALITE



AU CONSEIL GENERAL

PREAVIS N° 13 / 2021-2026

Budget 2023

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Résumé du projet de budget pour l'exercice 2023	3
3.	Analyse des charges de fonctionnement par nature.....	4
4.	Analyse des revenus de fonctionnement par nature	6
5.	Conclusions	7

Annexes :

- ✓ budget 2023
- ✓ plan des investissements

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC, art. 93a),
- du Règlement du 14 septembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom, art. 5 et 6),
- du Règlement du Conseil général de Rennaz approuvé le 21 janvier 2019 (art. 78 et ss),

la Municipalité soumet à votre approbation le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2023.

Nous vous rappelons que selon le règlement du Conseil général de Rennaz, le projet du budget doit être remis au conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 80), le vote devant intervenir avant le 15 décembre (art. 81).

2. Résumé du projet de budget pour l'exercice 2023

Le budget 2023 laisse apparaître un excédent de dépenses présumé de CHF 184'000.00.

Le tableau ci-dessous permet une comparaison des chiffres avec le budget 2022 et les comptes 2021.

	Budget	Budget	Comptes	Ecart en CHF	
	2023	2022	2021	B23-B22	B22-C21
Charges	4'640'400.00	4'237'360.00	4'897'257.82	403'040.00	- 256'857.82
Revenus	4'456'400.00	4'258'010.00	5'045'867.40	198'390.00	- 589'467.40
Excédents de charges	184'000.00			204'650.00	332'609.58
Excédents de revenus		20'650.00	148'609.58		
Autofinancement	17'400.00	229'647.00	953'634.64	- 212'247.00	- 936'234.64

Le budget 2023, en comparaison avec le budget 2022 plus ou moins équilibré, présente une augmentation des charges (+ CHF 403'040.00) deux fois plus élevée que l'augmentation des revenus (+ CHF 198'390.00), ce qui ne nous permet pas d'atteindre l'équilibre financier.

L'autofinancement présente un solde positif de CHF 17'400.00. Une nouvelle méthode de calcul pour l'autofinancement nous a été transmise par l'Union des communes vaudoises (UCV) en relation avec le nouveau plan comptable vaudois (MCH2).

L'autofinancement ou cash-flow correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Il représente le solde en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement

(charges et participations diverses, frais d'entretien, salaires, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts et taxes, subventions, produits du patrimoine, etc.).

L'autofinancement est destiné à financer tout ou partie des investissements sans recourir à l'emprunt, à rembourser des emprunts en cours ou à constituer des réserves de trésorerie.

Lors de l'établissement de ce budget et à l'instar des années précédentes, l'évaluation des recettes fiscales, ainsi que la participation communale à la cohésion sociale restent une grande inconnue.

Le budget ci-annexé vous donnera également des informations plus détaillées en relation avec les dicastères concernés.

3. Analyse des charges de fonctionnement par nature

CHARGES PAR NATURE	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart B23-B22
30 Autorités et personnel	1'360'800.00	1'297'700.00	1'211'202.19	63'100.00
31 Biens, services, marchandises	1'030'500.00	949'783.00	892'406.84	80'717.00
32 Intérêts passifs	32'500.00	34'650.00	31'159.31	(2'150.00)
33 Amortissements	322'400.00	230'282.00	245'691.71	92'118.00
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités	1'613'600.00	1'446'530.00	1'700'403.59	167'070.00
36 Aides et subventions	251'900.00	231'000.00	179'412.48	20'900.00
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	18'800.00	37'515.00	627'081.70	(18'715.00)
39 Imputations internes	9'900.00	9'900.00	9'900.00	-
TOTAL DES CHARGES	4'640'400.00	4'237'360.00	4'897'257.82	403'040.00

30 Autorités et personnel

CHF 1'360'800.00

L'augmentation de CHF 63'100.00 se justifie par les éléments suivants :

- engagement d'un assistant de sécurité publique (ASP) en collaboration avec plusieurs communes de la région ;
- prévision d'indexation selon l'indice des prix à la consommation dès le 1^{er} janvier 2023, sur l'échelle salariale des traitements du personnel communal. L'indexation sera adaptée à celle du Canton ;
- pérennisation de l'augmentation du taux d'activité de 5% pour la conciergerie et de 10% pour la bourse communale, comme annoncé lors du budget 2020. Ainsi dès le 1^{er} janvier 2023, le taux d'activité pour le poste de conciergerie sera de 65% et celui de la bourse de 70%.

31 Biens, services, marchandises CHF 1'030'500.00

L'augmentation de CHF 80'717.00 se justifie par les éléments suivants :

- matériel informatique à renouveler ;
- acquisition de nouveaux panneaux de signalisation, d'une épaveuse et d'une remorque pour l'entretien des bords de routes ;
- augmentation d'environ 50% du prix de l'électricité ;
- augmentation du prix du carburant et des prestations de service.

32 Intérêts passifs CHF 32'500.00

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

33 Amortissements CHF 322'400.00

L'augmentation de CHF 92'118.00 est à mettre en parallèle avec les derniers crédits d'investissements acceptés par le Conseil général.

35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques CHF 1'613'600.00

A l'instar de l'année dernière, la participation au système de péréquation influence fortement le budget communal. La variation de CHF 167'070.00 se justifie principalement par une augmentation de notre participation à la cohésion sociale et à la péréquation directe.

Pour rappel, les acomptes facturés sont calculés sur la base des derniers comptes bouclés, soit l'exercice 2021. Un décompte final sera établi par le Canton après bouclage des comptes 2023.

36 Aides et subventions CHF 251'900.00

La différence de CHF 20'900.00 s'explique essentiellement par notre participation toujours plus élevée à l'accueil de jour des enfants. En effet, le réseau d'accueil de jour Enfants Chablais (AJE) prévoit pour le préscolaire la création d'une nouvelle structure à Ollon, l'agrandissement de celle de Gryon, ainsi que l'ouverture d'une nouvelle structure à Noville et l'augmentation de places à Ollon pour le parascolaire.

De plus, afin de promouvoir le sport et l'activité artistique chez les jeunes, un soutien financier sera apporté par la Commune aux enfants de Rennaz en âge de scolarité qui prennent part à une activité sportive ou artistique, excepté l'école de musique pour laquelle une subvention spécifique est déjà allouée. Un montant de CHF 50.00 par an et par enfant sera accordé, sous conditions.

38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux CHF 18'800.00

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

4. Analyse des revenus de fonctionnement par nature

REVENUS PAR NATURE	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Ecarts B23-B22
40 Impôts	2'660'000.00	2'530'300.00	3'018'407.66	129'700.00
41 Patentes, concessions	130'000.00	135'000.00	198'690.35	(5'000.00)
42 Revenus du patrimoine	286'000.00	283'740.00	294'606.30	2'260.00
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	627'300.00	581'750.00	675'300.17	45'550.00
44 Parts à des recettes cantonales	20'100.00	20'020.00	50'281.75	80.00
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	449'900.00	503'000.00	551'213.42	(53'100.00)
46 Autres participations et subventions	133'400.00	135'500.00	179'719.40	(2'100.00)
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	139'800.00	58'800.00	67'748.35	81'000.00
49 Imputations internes	9'900.00	9'900.00	9'900.00	-
TOTAL DES REVENUS	4'456'400.00	4'258'010.00	5'045'867.40	198'390.00

40 Impôts

CHF 2'660'000.00

L'augmentation de CHF 129'700.00 est à mettre en corrélation principalement avec :

- un ajustement de l'impôt des frontaliers sur la base des comptes 2021 ;
- un ajustement de l'impôt foncier sur la base de la facturation 2022.

Pour rappel, le taux d'imposition communal de 69% est inchangé depuis 2020.

41 Patentes, concessions

CHF 130'000.00

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

42 Revenus du patrimoine

CHF 286'000.00

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

43 Taxes, émoluments, produits des ventes

CHF 627'300.00

L'augmentation de CHF 45'550.00 se justifie par les raisons suivantes :

- l'augmentation des taxes liées aux égouts (EPUDEHL) est en relation avec la consommation d'eau importante de l'hôpital. Ce montant n'avait pas été pris en compte lors de l'établissement du budget 2022 transmis par EPUDEHL ;
- l'augmentation des taxes forfaitaires (déchets) passera dès le 1^{er} janvier 2023 à CHF 50.00 par habitant (TVA en sus) en lieu et place de CHF 40.00. L'augmentation des coûts de nos prestataires, soit la redevance poids lourds liée aux prestations, l'augmentation du prix de l'essence et des marchandises, en est la principale raison.

44 Parts à des recettes cantonales CHF 20'100.00

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

45 Participations et remboursements de collectivités publiques CHF 449'900.00

La diminution de CHF 53'100.00 est à mettre en lien avec la participation au système de péréquation voire remarque au poste 35 « Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques ».

46 Autres participations et subventions CHF 133'400.00

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux CHF 139'800.00

Ce poste est à mettre en parallèle avec le poste « 33 Amortissements ». En effet, la variation de CHF 81'000.00 correspond en grande partie à la compensation du prélèvement sur le compte de réserve « 9282.00 Etudes et investissements futurs » des amortissements en lien avec les derniers préavis votés par le Conseil général pour le secteur des routes (rubrique 43) et le secteur des parcs, promenades, et cimetières (rubrique 44).

5. Conclusions

Malgré les efforts de compression des charges et l'augmentation de certaines recettes, il est difficile d'atteindre un équilibre financier.

Année après année, il est à relever que la participation au système de péréquation influence fortement l'établissement du budget communal que ce soit de manière positive ou négative. Nous n'avons malheureusement que peu de marge de manœuvre par rapport à cet élément.

De plus, l'augmentation des coûts en lien avec la situation économique et politique actuelle a un impact direct sur le résultat déficitaire de ce budget.

Malgré les nombreux défis auxquels la Municipalité doit faire face, elle mettra tout en œuvre pour continuer à surveiller avec rigueur les dépenses de fonctionnement, sans négliger les investissements nécessaires ou obligatoires.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal n° 13 /2021-2026 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2023, lequel présente les résultats suivants :

Charges	CHF	4'640'400.00
Revenus	CHF	4'456'400.00
Résultat (perte présumée)	CHF	184'000.00

Préavis validé par la Municipalité lors de sa séance du 31 octobre 2022.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :


Muriel Ferrara

La Secrétaire :


Carole Guérin



Annexes :

- ✓ Budget 2023
- ✓ Plan des investissements

COMMUNE DE RENNAZ

MUNICIPALITE



AU CONSEIL GENERAL

Budget 2023

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	977'400.00	55'900.00	923'800.00	41'200.00	867'444.89	72'415.55
10	Autorités	300'400.00	18'000.00	287'300.00	8'000.00	236'003.48	10'502.10
101	Conseil général	45'900.00		45'500.00		32'233.33	
101.300	Jetons de présence-indemnités	32'000.00		32'000.00		25'060.00	
101.301	Traitement du personnel	1'000.00		1'100.00		763.93	
101.309	Charges diverses	8'000.00		10'700.00		4'175.45	
101.310	Imprimés, fournitures bureau	4'900.00		1'700.00		2'233.95	
102	Municipalité	254'500.00	18'000.00	241'800.00	8'000.00	203'770.15	10'502.10
102.300	Rétribution de la municipalité	200'000.00		190'000.00		171'852.05	
102.304	Caisse de pension	30'000.00		35'000.00		21'835.05	
102.306	Indemnisation rembt frais	12'000.00		12'000.00		7'650.45	
102.309	Charges diverses	3'000.00		3'000.00		1'917.60	
102.311	Achat matériel	9'000.00					
102.318	Honoraires et prestations de service	500.00		1'800.00		515.00	
102.436	Remboursement de tiers		18'000.00		8'000.00		10'502.10

101.310 : Actuellement la secrétaire municipale adjointe utilise l'ordinateur du secrétariat du Conseil général acheté en 2018, dont le remplacement est à prévoir.

102.300 : Après les années « Covid » qui ont été notamment marquées par des reports de séances et de divers projets, les heures des Municipaux sont en augmentation. Une légère adaptation est également prévue pour 2023 car un Municipal a été nommé à la présidence de l'Association régionale d'action sociale (ARASAPE) ; un montant au compte 102.436 « Remboursement de tiers » a été ajouté pour la restitution des jetons de présence.

102.311 : Les tablettes de la Municipalité, achetées en 2018, montrent des signes de vieillesse ; un montant est prévu pour leur renouvellement.

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
11	Administration	667'000.00	32'900.00	623'700.00	32'900.00	616'425.21	61'350.95
11.301	Traitement du personnel	240'000.00		230'000.00		223'761.21	
11.303	Cotisations A.V.S.-A.C.	66'000.00		60'500.00		56'254.80	
11.304	Caisse de pension	88'400.00		81'100.00		78'232.95	
11.305	Assurances maladie - accidents	19'500.00		19'500.00		19'590.65	
11.306	Indemnisation rembt frais	1'000.00		1'000.00		114.00	
11.309	Autres charges	2'500.00		2'500.00		1'841.66	
11.310.1	Imprimés - fournitures bureau	5'600.00		2'500.00		7'964.80	
11.310.2	Journaux abonnements-annonces	5'000.00		4'500.00		4'600.40	
11.311	Achat mobilier et machines	4'500.00		1'500.00		11'016.01	
11.315	Entretien mobilier et machines	25'500.00		22'560.00		46'063.36	
11.316	Location objets mobiliers	6'300.00		6'240.00		6'498.67	
11.317	Réceptions et manifestations	13'000.00		13'000.00		6'895.81	
11.317.2	Animations Village	4'000.00		4'000.00		968.00	
11.318.1	Frais de ports et ccp	7'000.00		7'000.00		6'230.18	
11.318.2	Téléphone	4'300.00		4'300.00		4'006.55	
11.318.3	Honoraires et frais d'études	45'000.00		45'000.00		30'492.40	
11.318.4	Assurances RC - vol etc	5'500.00		6'000.00		5'840.20	
11.318.5	Emoluments	500.00		500.00			
11.319.0	Cotisations à institutions	12'300.00		12'000.00		11'678.55	
11.319.1	Frais divers	3'500.00		3'500.00		3'200.96	
11.351	Etat de Vaud, participation transports publics	81'500.00		71'100.00		64'812.80	
11.352	Transport Noctibus					1'772.25	
11.352.1	Projet AggloRivelac	4'000.00		2'700.00		2'667.00	
11.352.2	Projet Coordat	3'300.00		3'300.00		4'619.50	
11.352.3	Participation assainissement des Saviez	300.00		900.00		128.70	
11.352.5	Plaine du Chablais / demoustication	6'000.00		6'000.00		5'702.40	
11.365	Aides et subventions	12'000.00		12'000.00		10'671.40	
11.365.1	Mérites sportifs ou autres	500.00		500.00		800.00	
11.431	Emoluments		20'000.00		20'000.00		45'318.45
11.431.1	Emoluments pour surfaces publicitaires		2'000.00		2'000.00		2'330.00
11.436	Remboursements de tiers		1'000.00		1'000.00		3'802.50
11.490	Part frais administratifs SDIS		9'900.00		9'900.00		9'900.00

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
16	Tourisme	10'000.00	5'000.00	12'800.00	300.00	15'016.20	562.50
16.301	Traitement du personnel	6'000.00		9'300.00		11'215.60	
16.309	Autres charges	3'000.00		2'500.00		3'800.60	
16.317	Animations Village Frais	1'000.00		1'000.00			
16.406	Taxe de séjour		5'000.00		300.00		562.50

Salaires :**XX.301 :**

En raison de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, une indexation de 3% est prévue dès le 1^{er} janvier 2023 sur l'échelle salariale des traitements du personnel communal. L'indexation définitive sera basée sur celle de l'état de Vaud annoncée le 31 octobre 2022.

11.303 -

11.304 : Tout comme pour les salaires, une indexation est prévue.

11.310.1 : Selon la base légale sur l'archivage, un papier spécial doit être utilisé pour tous les documents conservés ad vitam aeternam. Les factures QR code seront dorénavant imprimées sur du papier normal, contrairement aux anciennes factures, imprimées sur du papier qui nous était fourni gracieusement par Postfinance. Le stock des enveloppes de la Commune (logo et en-tête) doit être renouvelé.

11.311 : Deux vitrines vont être installées, afin de permettre l'affichage des horaires d'ouverture des bureaux et les résultats des votations et élections. Une imprimante doit être remplacée.

11.315 : Plusieurs contrats de maintenance concernant l'informatique ont été adaptés afin de contrer les cyber-attaques.

11.351: Le prolongement de la ligne VMCV de Villeneuve à Rennaz, considérée comme régionale et non urbaine, et l'accroissement de la cadence des différentes lignes de bus (TPC, VMCV, Car postal) entraînent l'augmentation de ce poste.

11.352.1 : Notre participation au projet d'agglomération Agglo Rivelac est en augmentation car le dossier entraîne une recrudescence de travail. Ce projet peut être consulté sur le site internet www.agglorivelac.ch.

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
2	FINANCES	143'200.00	2'862'500.00	52'200.00	2'796'800.00	788'466.99	3'480'997.63
20	Comptabilité gén, caisse, cont			2'000.00			
20.365.1	Syndicat des Fourches			2'000.00			
21	Impôts	45'000.00	2'814'500.00	45'000.00	2'694'500.00	45'729.79	3'290'637.93
21.318	Emoluments	20'000.00		20'000.00		18'028.78	
21.330	Défalcations-rembt impôts	25'000.00		25'000.00		27'701.01	
21.400.1	Impôt sur le revenu		1'100'000.00		1'100'000.00		1'179'470.70
21.400.2	Impôt sur la fortune		120'000.00		115'000.00		143'282.58
21.400.3	Impôt à la source		100'000.00		100'000.00		92'707.50
21.400.4	Impôt des frontaliers		910'000.00		850'000.00		939'726.85
21.401.1	Impôt sur le bénéfice net		60'000.00		55'000.00		173'237.20
21.401.2	Impôt sur le capital		10'000.00		10'000.00		9'813.90
21.401.3	Impôt complémentaire immeubles		20'000.00		20'000.00		48'156.45
21.402	Impôt foncier		280'000.00		225'000.00		352'477.60
21.404	Droits de mutations		50'000.00		50'000.00		72'356.10
21.405	Impôt successions et donations		500.00		500.00		
21.406	Taxes diverses		4'500.00		4'500.00		6'350.00
21.409	Impôts récupérés(défalcations)						266.28
21.410	Patentes		40'000.00		40'000.00		46'785.75
21.411	Redevance R.E.		90'000.00		95'000.00		151'904.60
21.436	Remboursement de frais		1'500.00		1'500.00		3'086.66
21.439	Autres Recettes						24.85
21.441	Gains immobiliers		20'000.00		20'000.00		50'258.15
21.451	Contribution cantonale		8'000.00		8'000.00		20'732.76
22	Service financier	98'200.00	48'000.00	5'200.00	102'300.00	142'737.20	182'792.70
22.318	Frais bancaires	2'500.00		2'500.00		2'197.21	
22.329	Intérêts bonifiés s/contr.	1'000.00		2'700.00		539.99	
22.352	Fonds péréquation (alimentation)	94'700.00				140'000.00	
22.422	Revenu capitaux patr financier		13'000.00		13'000.00		12'769.80
22.425	Revenu capitaux patrimoine adm		35'000.00		35'000.00		47'094.90
22.451	Etat de Vaud - compte de régulation						100'932.00
22.452	Fonds péréquation (retour)				54'300.00		21'996.00
23	Amortissements, réserves					600'000.00	7'567.00
23.380	Versements fonds de réserves					600'000.00	
23.480	Prélèvement sur fond de réserve						7'567.00

Budget par ordre administratif

- 21.4XX : L'estimation des impôts a été effectuée selon les directives du Canton. Il est prudent de ne pas surestimer, ces recettes car nous ne connaissons toujours pas les conséquences du Covid.
- 22.352 : Les chiffres pour la péréquation sont déterminés par le Canton pour l'année 2023. L'estimation est faite sur la base des comptes 2021. Le montant était alors en faveur de la Commune (compte de recette 22.452).

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
3	DOMAINES ET BATIMENTS	421'100.00	399'200.00	371'950.00	396'890.00	343'484.21	378'280.11
31	Terrain	1'500.00	46'900.00	3'700.00	46'900.00	703.39	47'792.00
31.301	Traitement du personnel	1'500.00		1'700.00		611.49	
31.314	Entretien des terrains			2'000.00		91.90	
31.423	Location des terrains agricoles		17'600.00		17'600.00		17'660.90
31.423.1	Droit de superficie parcelle 175 (nov.2013-50 ans)		23'000.00		23'000.00		23'744.70
31.423.2	Location terrains divers		5'400.00		5'400.00		5'486.40
31.435	Vignes		900.00		900.00		900.00
32	Forêts et pâturages	50'700.00		40'200.00		38'911.51	
32.301	Traitement du personnel	6'000.00		7'100.00		8'888.11	
32.311.1	Achat machines et matériel					18.10	
32.313	Achat de plants et divers	4'000.00		5'000.00		260.00	
32.314	Entretien des forêts	30'000.00		25'800.00		29'521.95	
32.319	Taxes, cotisations, frais divers	300.00		300.00		223.35	
32.352	Vallon de la Tinière	10'400.00		2'000.00			
35	Bâtiments communaux	368'900.00	352'300.00	328'050.00	349'990.00	303'869.31	330'488.11
350	Collège	62'600.00	85'100.00	63'750.00	83'550.00	58'210.15	83'580.00
350.301	Traitement du personnel	38'000.00		30'000.00		34'407.62	
350.311	Achat de matériel	2'500.00		3'450.00		3'233.90	
350.312	Electricité et chauffage	9'000.00		6'000.00		5'946.75	
350.314	Entretien collège et grande salle	8'000.00		9'000.00		9'241.58	
350.314.1	Entretien local voirie II (ancien local du feu)	500.00		500.00			
350.318	Téléphone	1'100.00		1'000.00		828.00	
350.318.1	Honoraires, frais d'études, taxes			10'000.00		1'492.75	
350.318.2	Assurances de choses	3'500.00		3'800.00		3'059.55	
350.427	Location salles de classe + gymn		83'000.00		83'000.00		83'332.00
350.427.1	Location salle du collège		2'000.00		500.00		200.00
350.436	Remboursement de frais		100.00		50.00		
350.451	Subventions						48.00

Budget par ordre administratif

XXX.301 : voir page 5.

XXX.312 : Nous avons tenu compte d'une augmentation de 50% du prix de l'électricité.

32.314 : Une nouvelle table et un nouveau foyer pour l'Arboretum seront fabriqués par les employés communaux.

32.352 : La Commune en tant que propriétaire de terrain dans le vallon de la Tinière, participe aux frais des travaux réalisés par la commune de Villeneuve.

350.314 : La peinture dans les couloirs défraîchis est planifiée.

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
351	Maison de Commune	117'100.00	73'100.00	91'100.00	72'390.00	77'148.95	72'947.80
351.301	Traitement du personnel	9'000.00		15'000.00		10'178.12	
351.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers	700.00				751.25	
351.311	Achat de matériel divers	13'200.00		7'000.00		2'375.30	
351.312	Electricité et chauffage	9'000.00		6'000.00		4'867.60	
351.314	Entretien	36'000.00		14'000.00		11'049.35	
351.318	Assurances de choses	2'500.00		2'500.00		1'930.63	
351.318.1	Frais, taxes	400.00		300.00		356.70	
351.322	Intérêts passifs	15'000.00		15'000.00		14'340.00	
351.331	Amortissement rénovation enveloppe et Appt	31'300.00		31'300.00		31'300.00	
351.423	Locations		72'000.00		71'290.00		70'290.00
351.436	Remboursements de frais		1'100.00		1'100.00		2'657.80
352	Autres bâtiments	8'000.00	3'000.00	6'090.00	3'000.00	11'629.18	3'000.00
352.301	Traitement du personnel	1'500.00		2'000.00		2'523.93	
352.312	Electricité	1'000.00		600.00		884.15	
352.314.2	Entretien chalet du Cimetière			1'000.00		6'514.15	
352.314.3	Aménagement abri du bus	500.00		1'000.00			
352.314.4	Entretien du dépôt de voirie	4'000.00		500.00		793.55	
352.318	Assurances de choses	400.00		390.00		381.45	
352.352.1	Stand tir intercommunal de la Barmaz, Vilieneuve	600.00		600.00		531.95	
352.423	Locations		3'000.00		3'000.00		3'000.00
353	Le Lavoir	7'000.00	100.00	7'850.00	50.00	5'934.11	
353.301	Traitement du personnel	2'300.00		2'900.00		2'093.30	
353.311	Achat de matériel	500.00		500.00		918.10	
353.312	Electricité - chauffage	3'500.00		2'300.00		2'127.30	
353.314	Entretien	500.00		2'000.00		675.30	
353.318	Assurances de choses	200.00		150.00		120.11	
353.427	Lavoir, location		100.00		50.00		
354	Abri PC	2'900.00		6'400.00		1'490.70	
354.312	Electricité - chauffage	1'200.00		1'200.00		435.25	
354.314	Entretien	500.00		4'000.00			
354.318	Assurances de choses	1'200.00		1'200.00		1'055.45	

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
355	Caserne service du feu	171'300.00	191'000.00	152'860.00	191'000.00	149'456.22	170'960.31
355.301	Traitement du personnel	6'000.00		4'900.00		4'438.01	
355.312	Electricité (acheminement)	900.00		600.00		886.00	
355.312.1	Electricité / chauffage	21'000.00		14'000.00		13'054.75	
355.314	Entretien	25'000.00		15'000.00		13'815.00	
355.314.1	Entretien panneaux photovoltaïques	1'000.00		1'000.00			
355.318	Assurances de choses	3'300.00		3'300.00		3'511.38	
355.319	Frais divers	1'000.00		1'000.00		823.20	
355.322	Intérêts passifs	15'000.00		15'000.00		14'859.88	
355.331	Amortissement	87'000.00		87'000.00		87'012.00	
355.380	Attribution fonds de réserve (rénovation)	11'100.00		11'060.00		11'056.00	
355.435	Recettes panneaux voltaïques		6'000.00		6'000.00		5'616.40
355.452	Participations communales		185'000.00		185'000.00		165'343.91

XXX.301 : voir page 5.

XXX.312 : Nous avons tenu compte d'une augmentation de 50% du prix de l'électricité.

351.311 : Les machines à laver et à sécher pour les locataires du bâtiment communal doivent être remplacées.

351.314 : Les sols de la protection civile doivent être recouverts d'une peinture spéciale pour empêcher l'humidité de remonter par capillarité.

352.314.4 : La porte d'accès du local de voirie doit être changée.

Afin de rationaliser le travail administratif des employés communaux de voirie, une imprimante sera installée dans leur locaux.

355.314 : Un changement du système d'accès pour les sapeurs-pompiers est prévu.

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
4	TRAVAUX	833'300.00	514'100.00	696'642.00	407'600.00	695'371.26	462'806.68
43	Routes	365'300.00	133'400.00	280'942.00	45'400.00	281'162.72	79'299.90
43.301	Traitement du personnel	75'000.00		70'000.00		62'702.41	
43.306	Indemnisation et remboursement de frais	600.00		600.00		822.75	
43.311.1	Achat matériel + outillage	55'000.00		30'000.00		26'995.86	
43.312	Eclairage public, électricité	25'500.00		12'000.00		17'006.45	
43.314.1	Entretien du réseau routier	42'000.00		55'000.00		41'873.20	
43.314.2	Entretien éclairage public	12'000.00		25'000.00		36'875.15	
43.315	Entretien véhicule, outillage	15'000.00		15'000.00		11'596.60	
43.316	Location place parc	10'600.00		10'560.00		10'560.00	
43.318	Taxes + assurances véhicule	3'200.00		3'200.00		2'949.30	
43.318.1	Frais, taxes	3'500.00		2'800.00		6'423.35	
43.318.5	Honoraires et frais d'expertise	15'000.00		15'000.00		8'002.10	
43.331	Amortissement véhicule	19'900.00		19'900.00		19'939.55	
43.331.1	Amortissement chemin 35C (SAFFourches)	3'900.00		3'882.00		3'156.00	
43.331.2	Amortissement réaménagement RC 726	32'300.00		18'000.00		32'260.00	
43.331.3	Amortissement traversée village	51'800.00					
43.427	Location places de parc		6'500.00		6'500.00		6'750.00
43.427.1	Parcage domaine public		7'000.00		7'000.00		4'650.00
43.427.2	Location de place de Parc sur parcelle no 199		12'000.00		12'000.00		12'680.00
43.435	Travaux pour tiers						130.00
43.436	Remboursement de traitements / tiers						2'890.35
43.480	Prélèvement sur fonds de réserve		107'900.00		19'900.00		52'199.55
44	Parcs, promenades, cimetières	92'200.00	15'000.00	53'500.00		30'819.76	118.00
44.301	Traitement du personnel	25'000.00		28'000.00		22'111.39	
44.311	Achat matériel + outillage	2'000.00		4'000.00		613.55	
44.313	Fournitures diverses	9'000.00		7'000.00		3'776.85	
44.314	Jardin d'enfants	500.00		500.00			
44.314.1	Entretien parcs - cimetière	31'000.00		5'000.00		531.90	
44.314.2	Place de jeux	3'000.00		3'000.00			
44.315	Entretien machines et matériel	2'200.00		2'000.00		2'657.70	
44.318	Frais, taxes	1'500.00		1'000.00		1'128.37	
44.331	Amortissements	15'000.00					
44.365	Village fleuri - participation	3'000.00		3'000.00			
44.436	Remboursement de frais						118.00
44.480	Prélèvement sur fond de réserve		15'000.00				

Budget par ordre administratif

- XX.301 : voir page 5.
- XX.312 : Nous avons tenu compte d'une augmentation de 50% du prix de l'électricité.
- 43.311.1 : Il est prévu d'acquérir une épareuse et une remorque pour l'entretien des bords de route, ainsi que des nouveaux panneaux de signalisation.
- 44.313 : Le prix des fournitures est en hausse.
- 44.314.1 : L'entretien et l'arborisation de la traversée du village seront effectués par une entreprise spécialisée.
- XX.331 et
XX.480 : Pour les nouveaux préavis en lien avec des investissements, le prélèvement sur le compte de réserve « 9282.00 Etudes et investissements futurs » doit être comptabilisé par un amortissement sur un compte xx.331 et par un prélèvement sur un compte xx.480 d'un montant équivalent, ce qui diminue le fonds de réserve d'autant (= dissolution de réserve).

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
45	Ordures ménagères	115'200.00	115'200.00	119'700.00	119'700.00	124'274.58	124'274.58
45.301	Traitement du personnel	11'000.00		10'500.00		11'747.41	
45.301.1	Traitement personnel compost	1'000.00		1'000.00		708.95	
45.301.2	Traitement du personnel Ecopoint	12'500.00		13'000.00		10'791.27	
45.311	Achat et entretien matériel	12'600.00		3'700.00		2'824.15	
45.315	Entretien-maintenance	6'400.00		6'320.00		5'092.70	
45.318	Frais de ramassage	31'000.00		24'300.00		45'218.00	
45.318.1	Transports (compost)	5'000.00		6'200.00		7'395.14	
45.318.2	Honoraires et prestations de service					11'709.48	
45.318.3	Frais, Commissions Cartes déchets (Concardis)	1'000.00		400.00		322.78	
45.318.4	Déchetterie mobile	5'500.00		5'000.00			
45.319	Frais divers	1'000.00		1'100.00		1'695.98	
45.331	Amortissement P31/2016-2021 (Modification des conteneurs de type « Molok »)	4'500.00		5'000.00		4'123.15	
45.352	Elimination des ordures	17'000.00		17'000.00		16'980.25	
45.352.1	Recyclage compost	3'500.00		4'000.00		3'438.62	
45.352.3	Recyclage verre	900.00		900.00		968.95	
45.352.4	PERTRAN péréquation des transport (TVA exclue)	1'200.00		1'425.00		1'257.75	
45.381	Attribution fonds de réserve	1'100.00		19'855.00			
45.434	Taxe élimination des ordures		59'000.00		79'000.00		64'822.20
45.434.1	Vente carte déchets		200.00		200.00		222.85
45.434.2	Taxes forfaitaires habitants		35'000.00		28'000.00		29'029.45
45.434.3	Taxes forfaitaire entreprises		18'000.00		10'000.00		18'399.90
45.435	Recettes diverses		3'000.00		2'500.00		3'818.38
45.481	Prélèvement sur fonds de réserve						7'981.80

Budget par ordre administratif

- XX.301 : voir page 5.
- 45.311 : 3 sacs de levage usés doivent être remplacés. Les Moloks ne sont plus sous garantie, un montant pour les réparations éventuelles est en conséquence budgétisé.
- 45.318 : Les coûts de transport ont augmenté en raison de la flambée des prix de l'essence.
- 45.318.3 : La simplification de la recharge des cartes des usagers via internet accroît son utilisation et les commissions qui en découlent.
- 45.352 : Il arrive que notre compost doive être acheminé à la Satom à Monthey car s'il est souillé, la compostière ne peut pas le valoriser et le refuse.
- 45.434 : Le prix au kilo des ordures ménagères sera augmenté au 1^{er} janvier 2023 ; il sera de CHF 0.50 TVA incluse à la place de CHF 0.45. Celui du compost passera à CHF 0.47 TVA incluse à la place de CHF 0.432. Ces hausses de prix sont essentiellement dues à l'augmentation des coûts de transports.
- 45.434.2 : Afin de pouvoir équilibrer les comptes des déchets, obligations légales, la taxe habitant passera au 1^{er} janvier 2023 à CHF 50.00 par habitant (TVA en sus), en lieu et place de CHF 40.00. L'augmentation des coûts de nos prestataires en est la principale raison.

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
46	Réseaux d'égouts, d'épuration	248'800.00	248'800.00	242'500.00	242'500.00	259'114.20	259'114.20
46.301	Traitement du personnel	2'200.00		2'200.00		2'145.00	
46.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers	1'500.00		1'000.00		760.90	
46.309	Autres charges	1'000.00		6'000.00		490.00	
46.312	Electricité	1'500.00		1'000.00		83.68	
46.314.2	Entretien des canalisations	40'000.00		40'000.00		32'670.15	
46.314.3	Collecteur Praz-Riond			25'000.00		16'887.16	
46.314.4	Entretien du parc					535.80	
46.314.6	Entretien STAP	11'000.00		10'200.00		3'687.80	
46.314.7	Entretien canal Pra-Riond			7'000.00		15'723.20	
46.318.3	Honoraires, frais d'études	5'000.00		15'000.00		1'290.00	
46.322	Intérêts passifs	1'500.00		1'950.00		1'419.44	
46.331	Amortissement P22/2011-2016 (SAFFourches)	40'200.00		40'200.00		40'200.00	
46.331.1	Amortissement P. 11/2021-2026	11'500.00					
46.351	ECF canal du Haut-Lac, participation			1'400.00		13'335.45	
46.352.3	EPUDEHL traitement eaux usées	125'400.00		83'750.00		121'743.02	
46.352.4	Taxe fédérale sur les eaux usées	8'000.00		7'800.00		7'776.00	
46.381	Attribution fonds de réserves					366.60	
46.427	Location sous-compteur		400.00		400.00		600.00
46.434.1	Taxes de raccordements		1'500.00		1'500.00		
46.434.2	Taxes égouts et épuration		230'000.00		200'000.00		248'160.00
46.451	Subventions				1'700.00		10'354.20
46.481	Prélèvement sur fonds de réserve		16'900.00		38'900.00		
47	Cours d'eau et digues	11'800.00	1'700.00				
47.314.1	Entretien ECF canal du Haut-Lac	2'800.00					
47.314.2	Entretien canal Pra-Riond	7'000.00					
47.351	ECF Rhône 3, participation	2'000.00					
47.451	Subventions cantonales		1'700.00				

XX.301 : voir page 5.

XX.312 : Nous avons tenu compte d'une augmentation de 50% du prix de l'électricité.

47.XXX : Des nouveaux comptes relatifs aux cours d'eau sont ouverts. Les dépenses étaient auparavant regroupées dans les comptes 46.XXX.

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	456'300.00		485'780.00		426'361.55	3'833.35
52	Enseignement secondaire	439'800.00		474'000.00		414'131.70	3'833.35
52.351	Ecole de musique	9'000.00		9'000.00		8'445.50	
52.352.1	Etablissement Villeneuve					367'463.20	
52.352.3	ASPIHL	430'800.00		465'000.00		38'223.00	
52.436	Remboursement de tiers						2'333.35
52.451	Subsides						1'500.00
54	Orientation professionnelle	900.00		800.00		768.90	
54.352	Participation bureau OP	900.00		800.00		768.90	
58	Temples et cultes	15'600.00		10'980.00		11'460.95	
58.301	Traitement du personnel	1'500.00		1'600.00		1'344.49	
58.308.1	Personnel intérimaire (organiste et autres)	5'000.00		2'500.00		5'812.00	
58.311	Achat matériel	2'500.00		500.00			
58.312	Electricité et chauffage	600.00		400.00		310.55	
58.314	Entretien de l'église					1'185.35	
58.318	Assurances de choses	500.00		480.00		431.36	
58.352	Paroisse catholique	3'000.00		3'000.00		2'377.20	
58.352.1	Paroisse de langue allemande	2'500.00		2'500.00			

XX.301 : voir page 5.

XX.312 : Nous avons tenu compte d'une augmentation de 50% du prix de l'électricité.

58.308.1 : Le montant est ajusté sur la base des comptes 2021.

58.311 : Nous avons prévu l'achat d'une nouvelle sonorisation pour l'église.

58.314 : La rénovation de l'église fera l'objet d'un préavis dans le courant de l'année 2023.

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
6	POLICE	675'800.00	438'700.00	632'988.00	429'520.00	604'909.26	443'890.00
60	Administration	200.00		200.00		72.25	
60.352	Participations diverses	200.00		200.00		72.25	
61	Corps de police	150'900.00	20'000.00	111'582.00	10'000.00	89'877.26	718.00
61.301	Traitement du personnel	3'000.00		2'100.00		2'634.56	
61.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers	40'000.00		30'000.00			
61.309	Autres charges	20'000.00		600.00		708.50	
61.314	Entretien Machine et Matériel	6'400.00		6'500.00		3'166.20	
61.351	Prestations police cantonale	81'500.00		72'382.00		83'368.00	
61.431	Emoluments		10'000.00				
61.437	Amendes		10'000.00		10'000.00		170.00
61.451.1	Prestations police cantonale- compte régulation						548.00
62	Contrôle des habitants	66'300.00	15'000.00	64'800.00	15'000.00	64'981.68	19'041.00
62.301	Traitement du personnel	52'500.00		52'100.00		51'017.85	
62.309	Autres charges	3'400.00		2'500.00		2'917.33	
62.310	Imprimés - fournitures etc	200.00		200.00			
62.318	Frais divers	10'000.00		10'000.00		10'986.00	
62.318.1	Frais commission CC	200.00				60.50	
62.431	Emoluments		15'000.00		15'000.00		19'041.00

XX.301 : voir page 5.

61.308 : L'engagement d'un assistant de sécurité publique (ASP) en collaboration avec plusieurs communes du district est prévu.

61.309 : Il s'agit de charges prévues en relation avec l'engagement du nouvel ASP ; le budget nous a été communiqué par la commune boursière.

61.431 : Nouveau compte pour l'encaissement des ordonnances pénales.

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
65	Défenses contre l'incendie	442'400.00	403'700.00	440'133.00	404'520.00	437'080.67	424'131.00
65.301	Traitement du personnel	10'000.00		6'000.00		6'073.59	
65.301.300	Soldes	285'300.00		281'300.00		312'236.95	
65.303.100	Cotisations AVS-AC	13'000.00		13'000.00		14'350.10	
65.309.100	Charges diverses (frais de cours)	7'500.00		7'500.00		3'922.55	
65.310.100	Imprimés et fournitures de bureau	2'500.00		2'500.00		2'706.66	
65.311.100	Achat matériel et équipement	8'000.00		8'000.00		17'549.96	
65.311.600	Achat de matériel	12'000.00		12'000.00			
65.312.400	Achat carburant	10'800.00		6'000.00		6'885.30	
65.314.2	Entretien bornes hydrantes	5'000.00		5'000.00		3'115.00	
65.315.100	Entretien matériel / équipement	5'000.00		5'000.00		2'716.45	
65.316.200	Location d'objet mobilier	2'000.00		2'000.00			
65.316.300	Location Programme informatique	8'400.00		13'933.00			
65.316.400	Leasing Véhicules	12'600.00		12'600.00			
65.317.100	Subsistance, réceptions	15'900.00		15'900.00		13'330.80	
65.318.200	Frais téléphone, concessions radio	6'000.00		6'000.00		5'256.00	
65.318.600	Primes d'assurances	8'500.00		8'500.00		8'199.60	
65.319.100	Impôts, taxes, cotisations et frais divers	20'000.00		25'000.00		30'837.71	
65.390.101	Participation frais administratifs	9'900.00		9'900.00		9'900.00	
65.436.100	Remboursement de tiers		15'000.00		15'000.00		16'048.45
65.441.100	Part à des recettes cantonales		100.00		20.00		23.60
65.452.100	Participations de communes		255'200.00		254'000.00		228'339.55
65.465.100	Subside ECA		125'000.00		125'000.00		179'719.40
65.465.200	Subside ECA informatique		8'400.00		10'500.00		
66	Protection civile	16'000.00		16'273.00		12'897.40	
66.352	ORPCI - frais d'exploitation	16'000.00		16'273.00		12'897.40	

XX.301 : voir page 5.

66.352 : Il est comptabilisé CHF 18.06 par habitant.

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
7	SECURITE SOCIALE	947'300.00		888'000.00		968'994.58	1'419.00
72	Prévoyance sociale cantonale	729'900.00		689'000.00		810'445.44	1'419.00
72.351	Prévoyance sociale	709'800.00		673'000.00		784'071.00	
72.352	ARASAPE participation	1'100.00		1'500.00		16'982.50	
72.366	Allocations de naissances	2'000.00		2'000.00		1'600.00	
72.366.1	Aides individuelles	13'000.00		12'500.00		7'791.94	
72.366.2	Aides Jeunesse	4'000.00					
72.451	Prévoyance sociale - facture sociale						1'419.00
73	Santé publique	217'400.00		199'000.00		158'549.14	
73.365	Subventions diverses	217'400.00		199'000.00		158'549.14	

72.366.2 : Afin de promouvoir le sport et l'activité artistique chez les jeunes, une aide financière sera apportée aux enfants en âge de scolarité et habitant la commune, qui prennent part à une activité sportive ou artistique (excepté l'école de musique pour laquelle nous versons déjà une subvention). Un montant de CHF 50.00 par an et par enfant sera accordé, sous conditions.

73.365 : Le montant lié à l'accueil de jour des enfants est en continuelle augmentation.

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	Revenus
8	SERVICES INDUSTRIELS	186'000.00	186'000.00	186'000.00	186'000.00	202'225.08	202'225.08
81	Service des eaux	186'000.00	186'000.00	186'000.00	186'000.00	202'225.08	202'225.08
81.301	Traitement du personnel	2'400.00		2'400.00		2'364.36	
81.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers	5'000.00		5'000.00		3'582.00	
81.309	Autres charges	5'000.00		5'000.00			
81.312	Achat d'eau	136'000.00		136'000.00		157'501.37	
81.314	Entretien du réseau	30'000.00		30'000.00		23'118.25	
81.318	Frais de mise à jour plans	1'000.00		1'000.00			
81.381	Attribution fonds de réserve	6'600.00		6'600.00		15'659.10	
81.427	Location des compteurs		6'000.00		6'000.00		6'347.60
81.434	Taxes de raccordements		2'000.00		2'000.00		
81.435	Vente d'eau		145'000.00		145'000.00		156'680.05
81.435.01	Vente d'eau - taxe d'abonnement		18'000.00		18'000.00		21'395.70
81.435.2	Vente d'eau - taxe sprinkler		2'500.00		2'500.00		2'666.65
81.436	Remboursement de tiers		12'500.00		12'500.00		15'135.08
	<i>Total</i>	4'640'400.00	4'456'400.00	4'237'360.00	4'258'010.00	4'897'257.82	5'045'867.40
	<i>Excédent</i>	184'000.00			20'650.00		148'609.58

XX.301 : voir page 5.

XX.312 : Nous avons tenu compte d'une augmentation de 50% du prix de l'électricité.

Budget par ordre administratif

PLAN D'INVESTISSEMENTS	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>
➤ Routes Entretien de diverses routes Eclairage public Route du Pré-de-la-Croix Divers	200'000.00 100'000.00 250'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
➤ Plan d'affectation Plan d'affectation Syndicat d'améliorations foncières des Cornettes PA Nord Divers	20'000.00 150'000.00 50'000.00 50'000.00	20'000.00 150'000.00 100'000.00 50'000.00	100'000.00	150'000.00	100'000.00
➤ Eglise Réparations extérieures		200'000.00			
➤ Déchets Nouveau Molok	20'000.00				
➤ Service des eaux Divers travaux d'entretien	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00
➤ Epuration Divers travaux d'entretien		100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
➤ Halle Dépôt de voirie, déchetterie : étude et construction	500'000.00	500'000.00			
➤ Administration Changement de système d'exploitation informatique mise en place de MCH2		200'000.00 25'000.00	50'000.00		
➤ Education UAPE			800'000.00		
	1'390'000.00	1'495'000.00	1'200'000.00	400'000.00	350'000.00